

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 AOUT

L'ŒUVRE GOUVERNEMENTALE

Nous avons pu lire dernièrement le programme du Congrès socialiste qui doit se tenir à Marseille, au mois de septembre prochain.

Voilà des gens qui exultent, qui sentent leur force et qui vont de l'avant.

Ils ont conquis de nombreuses municipalités, entr'autres celles de Marseille, de Toulon, de Carcassonne, de Roubaix et bien d'autres encore. Et, maintenant, ils déclarent qu'ils aspirent à être le gouvernement, à se débarrasser de la bourgeoisie opportuniste et à liquider législativement toute la société moderne.

Après avoir conquis les masses industrielles, ils méditent de corrompre et d'accaparer les masses rurales et, dès lors, ils fixent à une époque indéterminée, mais prochaine, le jour de leur triomphe.

Or, que fait le gouvernement pour se préparer à l'assaut annoncé par les socialistes, pour protéger la société, pour la défendre contre ces masses affolées que la volonté de jouir dépouille de tout respect de la propriété, et dont les passions anarchiques ne connaissent déjà plus de bornes?

Le gouvernement ne fait rien ou plutôt il s'abaisse, s'humilie, se rapetisse, jusqu'au jour où, se redressant tardivement en face du désordre, il fera appel au sabre du gendarme et au canon.

Tous les moyens d'organisation sont systématiquement abandonnés aux socialistes: ils ont la Bourse du travail pour se concerter et s'entendre; ils ont les syndicats pour en faire des associations exclusivement politiques; ils ont des feuilles publiques où, chaque jour, ils provoquent impunément à la guerre civile et à l'assassinat; ils profitent largement d'une éducation dite nationale, où il n'y a de place que pour une morale civique et indépendante, et où l'on apprend, sous la protection des pouvoirs publics, qu'il n'y a ni Dieu ni maître.

Voilà l'œuvre du gouvernement, et tout son programme consiste en une tolérance aveugle qui parachève et couronne un plan d'athéisme social qui fait successivement des sceptiques, des désespérés, puis des révoltés et des criminels.

Nier ces choses serait nier l'évidence, et quand nous disons que nos gouvernants sont atteints de folie, nous ne leur rendons vraiment que la justice qui leur est due.

Tels sont, en effet, l'affolement et le désordre mental qui les distinguent, qu'ils détruisent méthodiquement les remparts qui pourraient leur servir de refuge, toutes les forces morales qui pourraient ressaisir et redresser les masses égarées, et qu'ils considèrent comme des ennemis toutes les institutions libres et chrétiennes dont l'objet spécial est de maintenir au cœur de l'homme le sentiment du devoir et de la responsabilité.

N'avons-nous pas vu, naguère, les syndicats chrétiens du Nord traînés devant les tribunaux

par l'ordre du garde des sceaux lui-même, tandis qu'ailleurs d'autres syndicats tenaient, en paix, séance publique, pour proclamer les mérites et la gloire de Ravachol? Quel était leur crime à ces syndicats où les patrons et les ouvriers étaient parvenus à s'unir dans une étroite fraternité? Ils n'en avaient commis qu'un, celui de reconnaître la nécessité d'entretenir entr'eux un ensemble de liens matériels et moraux. Or, des liens moraux, il n'en faut pas.

Qu'ils aillent, qu'ils continuent, qu'ils persévèrent tous ces repus de l'opportunisme, libre-penseurs par état, mais qu'ils n'ignorent pas qu'ils travaillent à la perte et au déshonneur de la patrie.

Avec leur système, on peut faire des sectaires et des révolutionnaires disposés à mettre le feu aux quatre coins de Paris, ou à jouer leur vie sur une barricade; avec leur système encore, des êtres cosmopolites, pour qui la France ne compte plus, et qui se consument dans des accès de rage contre tout ce qui les domine.

Mais ce qu'on ne fera jamais, avec ces théories délétères et énervantes, c'est un peuple de braves, soumis à l'autorité, vraiment patriote et toujours fidèle au drapeau.

Du Figaro :

« La presse radicale de Paris, qui n'a pas osé soutenir les cochers tant elle savait l'opinion peu sympathique à leur égard, prend sa revanche avec les mineurs de Carmaux.

« Certains journaux osent demander au gouvernement d'intervenir contre la Compagnie parce qu'elle a renvoyé un ouvrier inexact qui n'a paru à la mine que dix-sept jours sur quatre-vingt-dix. Il est vrai que cet ouvrier a été nommé conseiller municipal, maire et conseiller d'arrondissement, mais il est clair que ses patrons n'ont pas à s'occuper de l'accession du personnage aux fonctions publiques.

« — Vous méprisez le suffrage universel, s'écrient les radicaux.

« Du tout! La Compagnie des mines de Carmaux respecte le citoyen Calvignac comme maire, mais puisque sa haute situation lui interdit un travail régulier, elle se contente d'ouvriers plus obscurs, moins absorbés par la chose publique.

« Si Carmaux tient à son maire, que les ouvriers se cotisent et le payent pour entamer la lutte contre le capital.

« — Et que dit le gouvernement?

« — Mais il ne dit rien. Que voulez-vous qu'il dise, du moment que la loi autorise les grèves? — F. M. »

INSOLATIONS DANS L'ARMÉE

Partout nos soldats sont « éreintés », surmenés.

De pénibles incidents et un accident mortel ont marqué le voyage du 16^e bataillon d'artillerie de forteresse de Rueil à Fontainebleau.

La première étape comptait près de trente huit kilomètres.

Le bataillon est parti mardi à quatre heures et demie du matin, sac au dos.

Bientôt, accablés par un soleil torride, de nombreux trainards restèrent en arrière.

A Longjumeau, on dut transporter plusieurs soldats à l'hôpital de Versailles. Mais, un réserviste parisien, Gentin, marié, père de trois enfants, a succombé à son arrivée au village de Champlan, près de Longjumeau.

Vingt-six autres réservistes, plus ou moins affectés soit par des insolations, soit par la marche, durent être renvoyés à Rueil où ils sont arrivés dans un état de fatigue très prononcée.

Deux d'entre eux, Notère et Basset, ont été dirigés sur l'hôpital militaire de Versailles.

Un troisième canonnier, qui, en tombant d'une prolonge où il avait été placé, s'était blessé à la cuisse, a dû être transporté au même hôpital. On redoute une amputation.

De Longjumeau, le bataillon a gagné Corbeil, mercredi, semant encore sur la route une dizaine de malades qui ont été envoyés à l'hôpital de Fontainebleau.

Enfin, les hommes ont été dirigés par le chemin de fer, vu leur état de fatigue, de Corbeil sur Fontainebleau, terme de leur voyage.

Ajoutons qu'un certain nombre de cas de diarrhée avaient été constatés parmi les hommes au départ de Rueil.

Pendant les manœuvres de brigades qui avaient lieu jeudi aux environs de la Fère, entre les 45^e et 87^e d'infanterie, plusieurs soldats ont été frappés d'insolation; un soldat nommé Pottelain est tombé raide mort. Le général de brigade Lamorelle a fait suspendre les opérations et a donné l'ordre aux troupes de rester dans leurs cantonnements et de regagner leurs garnisons par des marches de nuit.

A Tours, pendant les manœuvres, quatre soldats du 66^e et un du 32^e de ligne ont été frappés d'insolation et transportés à l'hôpital. Des cavaliers du 25^e dragons et du 7^e hussards ont été également malades.

Ainsi que nous l'avons dit avant-hier, un des soldats du 66^e régiment d'infanterie est mort dans la nuit de jeudi à vendredi. Il a été enterré samedi avec une grande solennité.

Tout le régiment, les officiers en tête, l'ont conduit à sa dernière demeure.

Plusieurs malades qui sont encore en traitement à l'hôpital et à l'infirmerie du régiment sont dans un état très grave.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 19 août 1892

Présidence de M. VINSONNEAU

M. le Maire est assisté de M. Peton, adjoint. Les membres présents sont: MM. Hubert, Péan, Guibert, Galbrun, Bonneau, Bribard, Poisson, Besnard, Pagès, Lamy, Doussain, Rivain, Julienne Simon, Girandier, Lacroix, Piéron, Grosbois, Pannier, Terrien, Langlois, Roland.

Le Conseil nomme secrétaire pour la session d'août M. Doussain.

Le Conseil entend la lecture du procès-verbal de la séance du 17 juin, budget de la ville et comptes administratifs, et donne son approbation.

Service des Eaux

M. Hubert, membre de la commission des Eaux, donne lecture du rapport de cette commission, en remplacement de M. Coutard, rapporteur absent.

La commission, tenant compte des réclamations de la population, a reconnu la nécessité d'augmenter la canalisation, de faire une réduction de 50 0/0 dans les frais d'installation, et de laisser à l'initiative de chacun les installations intérieures. Des particuliers pourront même acheter leur compteur, pourvu qu'il soit suivant le type adopté. Il restera toujours soumis au contrôle de l'architecte de la Ville.

Les branchements seront remboursés d'après le nouveau tarif. La Ville créera des abonnements de 12 fr. par an pour les petits ménages occupant deux pièces seulement.

La commission propose la nomination d'un conseil de surveillance de trois membres pris dans le Conseil pour le service des Eaux. Le directeur et le personnel de l'usine relèveront de ce conseil, auquel seront soumis toutes questions de canalisation et d'amélioration.

M. Roland demande qu'il soit accordé des réductions à la petite industrie qui dépense une certaine quantité d'eau.

Le maire reconnaît que cette question n'a pas été prévue et qu'il y a lieu qu'elle soit mise à l'étude. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la Ville ne pourrait laisser prendre, quant à présent, trop d'extension à la consommation parce que la machine serait insuffisante pour le service. Si, comme il en a été question, l'usine devait alimenter la gare d'Orléans, il faudrait acheter un nouveau moteur plus puissant.

M. Vinsonneau propose, comme membres du conseil de surveillance, MM. Hubert, Coutard, Bonneau, qui ont des connaissances spéciales, sous la présidence de M. Galbrun.

La Ville, dit M. le Maire, s'efforcera de donner satisfaction à toute demande de canalisation nouvelle, pourvu qu'elle trouve dans le quartier des abonnés en nombre suffisamment rémunérateur.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Eglise de Nantilly

La commission des bâtiments a fait une visite à l'église de Nantilly et a trouvé la toiture en assez mauvais état. Sur le côté sud, elle fait eau en divers endroits et est réparable. Le côté nord semble devoir être refait en grand.

M. Magne, architecte des monuments historiques, est chargé de la restauration de cet édifice, l'un des plus beaux de l'Anjou, de lui rendre son cachet primitif et toutes les beautés de son style architectural. Son devis s'élève à 65,466 fr. La couverture seule figure pour 49,507 fr.

La dépense totale doit être supportée par la Fabrique, la Ville, l'Etat et même le Département.

La Fabrique s'est engagée pour 10,000 fr. en quatre annuités.

La commission propose que la Ville s'engage pour 16,000 fr., également en quatre annuités.

Mais elle pense que la dépense totale de la couverture doit être laissée au compte de la Fabrique qui ne l'aurait pas entretenue depuis dix ans.

M. le Maire rappelle timidement que la Fabrique, s'attendant à une restauration complète, annoncée depuis dix ans, négligeait par cela même les réparations. Mais le Conseil en revient à sa première opinion, de laisser ces frais « au clergé de la paroisse », a dit M. Bonneau.

M. Vinsonneau a fait observer qu'il n'avait pas le moyen de faire voter cette somme par le Conseil de fabrique, mais que M. le Curé avait fait espérer qu'il viendrait en aide par des ressources particulières.

Revenant à la part contributive de la Ville, le Maire explique que la dépense de la Ville ne se bornera pas à ces 16,000 fr. Elle aura, en outre, à sa charge l'amélioration de l'accès de la porte principale, soit en abaissant la plate-forme actuelle, soit en faisant un perron monumental, dépenses non prévues dans les devis de M. Magne. Ce perron obligera la Ville à acquérir divers immeubles joignant l'Hospice et faisant angle des rues de l'Hôtel-Dieu et de Nantilly.

Il y a de l'hésitation. M. Peton, en ami des beaux-arts et des monuments historiques, prend la défense du projet et enlève le vote favorable de ses collègues, après avoir bien expliqué que, quant à présent, la Ville n'est engagée que pour 16,000 fr.

M. Bonneau, qui ne veut pas d'équivoque, se rend à l'éloquence persuasive du premier adjoint et vote la subvention demandée.

Maison Potin

Le maire demande au Conseil de l'autoriser à acquérir de M^{me} Potin une portion de maison frappée d'alignement, à l'angle des rues des Boires et de Nantilly. Cette maison est en ruine, et dangereuse pour la sécurité publique. La dépense sera de 1,600 fr.

Le Conseil donne son approbation.

Legs Allain au Bureau de bienfaisance

Le Conseil donne un avis favorable pour que le Bureau de bienfaisance soit autorisé à accepter un legs de 12,000 fr. fait par M^{lle} Allain.

Ce capital sera placé en rente 3 0/0 sur l'Etat.

Legs Maubert

Le maire engage le Conseil à donner également un avis favorable pour l'acceptation d'un legs de 20,000 fr. fait par M^{me} Maubert.

Le Conseil s'était prononcé défavorablement; mais, sur l'avis du comité consultatif, il y a lieu de revenir sur cette première décision.

Le Conseil donne un avis favorable.

Hospice d'isolement

Des craintes de choléra ont préoccupé l'administration, et, sur les instances des

médecins de l'Hospice, elle a songé à créer des bâtiments d'isolement en cas d'épidémie. Le maire est entré en pourparlers avec M. Auguste Gabillé pour l'achat de 39 ares 25 centiares de terrain derrière le cimetière, à l'entrée du tunnel. Sur cet emplacement on construirait des baraquements ou mieux encore des tentes pour recevoir les personnes atteintes.

A cette occasion, M. le Maire constate que la situation hygiénique de Saumur est des meilleures; que, dans ce mois d'août, il n'y a eu que 12 décès, ce qui ne s'était pas vu depuis nombre d'années, et qu'il protestait contre des rumeurs fâcheuses d'épidémie cholérique dans la ville.

Puis, reprenant sa proposition, à l'instar de M. Combiel qu'il cherche manifestement à copier, M. le Maire dit: « Il n'y a pas d'opposition au projet d'achat? »

Eulvé.

Service de santé

La période épidémique, qui nous menace, rend plus évidente la nécessité d'acquiescer une étuve pour désinfecter. La dépense sera de 3,300 fr. L'Hospice l'installera dans le bâtiment du côté de l'église de Nantilly, où il y a déjà une chaudière à vapeur qui ne sert plus aujourd'hui.

La Ville se chargera de l'acquisition et la commission de l'Hospice de l'installation.

En plus de cet appareil fixe, il y aura un appareil mobile à la disposition de la population. Le service sera gratuit pour les pauvres, et rétribué suivant un tarif qui sera établi pour les citoyens aisés.

M. Vinsonneau avait demandé au général un cheval et le personnel pour ce service et le logement de cet appareil dans les dépendances de l'École. A son grand regret, il n'a pas été fait bon accueil à sa demande; mais, si le besoin s'en fait sentir, il s'adressera plus haut, et le ministre accordera ce que le général refuse.

M. Vinsonneau s'est un peu avancé. Est-il bien certain que le général n'ait point demandé lui-même des instructions au ministère?

Il vaut mieux espérer, dans l'intérêt de la population et de l'armée, que M. le Maire n'aura point occasion de faire l'application de son système.

Legs Desmé de l'Isle

Le Conseil, sur la demande du Maire, donne un avis favorable pour l'acceptation d'un legs de 60,000 fr. fait aux Hospices de Saumur par M. Desmé de l'Isle, décédé dernièrement à Paris.

Bien de nos concitoyens ont conservé un respectueux souvenir de M. Ludovic Desmé, qui s'est toujours occupé des bonnes œuvres à Saumur et est resté président de la commission des Hospices jusqu'au jour où il a dû quitter notre ville. Cette générosité est un témoignage précieux du constant intérêt que M.

Desmé portait aux pauvres dont il a administré la fortune.

Nos édiles ont dû trouver, dans leur séance de vendredi, avec tous les avis favorables qui leur ont été demandés pour actes de générosité, que ces infâmes cléricaux étaient bons enfants. Aux républicains maintenant de suivre l'exemple qui leur est donné.

Rue Bougouin

L'administration cherchait à baptiser la rue neuve entre les rues Gambetta et de Lorraine, quand M. Lemarinier, bibliothécaire de la ville, a découvert qu'un jeune enfant de Saumur, du nom de Bougouin, tambour à la 36^e demi-brigade, avait été fusillé en Suisse, à l'âge de 17 ans, pour avoir refusé de crier: Vive Berne! et avoir poussé le cri de: Vive la République!

En mémoire de cette attitude si courageuse et si patriotique pour un enfant de cet âge, le maire propose de donner son nom à la rue nouvelle. Le maire rappelle que le dernier membre de cette famille, M. Bougouin, avoué à Saumur, a succombé, encore jeune, il y a une quarantaine d'années, rue Saint-Nicolas.

Tout le Conseil partage l'opinion du maire, et la nouvelle rue s'appellera *rue Bougouin*.

Bourse Rigolage

Le maire demande au Conseil son appui pour une bourse en faveur du fils de M. Rigolage, candidat à l'École Centrale.

Soutien de famille

Autre avis favorable comme soutien de famille en faveur d'un sieur Belanger, père de six enfants.

Ces deux avis sont donnés favorablement.

Collège de jeunes filles

M^{me} la Directrice du Collège de jeunes filles présente une requête pour la création, dès la rentrée prochaine, d'une chaire de lettres. Ce cours est indispensable pour le complément des études et pour que cet établissement soit transformé en lycée.

Le traitement de ce professeur est de 2,400 francs, mais n'entraînera pas de supplément de dépenses pour la Ville. La moitié, 1,200 fr., est fournie par l'Etat. Quant à la seconde moitié, la Ville donne déjà 800 fr. à deux professeurs qui se chargeaient du cours de lettres sans en avoir le titre, et M. le Maire affirme que les 400 fr. manquant seront couverts par les élèves qui suivront les cours.

L'avenir seul se chargera de confondre le maire ou de lui donner raison sur ce point. Quant aux 800 fr. versés aux deux professeurs, plusieurs de ses collègues pensent que ces dames ne consentiront pas si facilement à retrancher 400 fr. de leur budget. Il faudra bien qu'elles les retrouvent sous un autre titre. La Ville peut donc très bien être amenée à financer de nouveau.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas fait d'opposition. (La fin à demain.)

Courses au trot

Les courses au trot ont eu lieu hier par un temps magnifique, mais devant une assistance peu nombreuse. Personne ou presque personne dans les tribunes, peu de voitures sur la pelouse et peu de parieurs. La plupart des familles saumuroises sont en vacances, aux eaux ou aux bains de mer, de sorte que la réunion a été assez médiocre à côté de ses devancières.

En voici le résultat:

PRIX DE LA VILLE-FRANCHE. — Pour poulains et pouliches de 3 ans nés et élevés dans l'arrondissement de Saumur ou y habitant depuis plus de six mois. Distance, 2,800 mètres environ; 125 fr. au premier; 50 fr. au deuxième; 25 fr. au troisième.

1. *Bichette*, en 7' 45".

2. *Pâquerette*, en 7' 30".

3. *Mousquetaire*, en 7' 35".

PRIX DU PONT-FOUCHARD. — Pour poulains et pouliches de 4 ans nés et élevés dans l'arrondissement de Saumur ou y habitant depuis six mois au moins. Distance, 3,600 mètres environ; 150 fr. au premier, 60 fr. au deuxième, 30 fr. au troisième.

1. *L'Amour*, en 9' 28".

2. *Coquette*, en 9' 30".

3. *Trop-Lente*, en 9' 31".

PRIX DE LA CROIX-VERTE. — Pour chevaux de 5 ans nés et élevés dans l'arrondissement de Saumur ou y habitant depuis plus de six mois. Distance, 4,000 mètres environ; 175 fr. au premier, 80 fr. au deuxième, 40 fr. au troisième.

1. *Polka*, en 10' 35".

Les deux autres chevaux, *Biche* et *Retardataire*, arrivés avant *Polka*, ont été disqualifiés, le premier pour avoir trop galoppé, le second pour être passé dans l'intérieur des cordes.

PRIX DU BREIL. — Pour chevaux de cinq ans, nés et élevés en France. 4,000 mètres environ; 175 fr. au premier, 80 fr. au deuxième, 40 fr. au troisième.

1. *Bock*, en 8' 20".

2. *Retardataire*, en 8' 30".

3. *Biche*.

Le prix du premier sera retenu par suite d'une contestation sur son âge.

PRIX DU CHATEAU. — Pour chevaux de 3 ans et au-dessus habitant l'arrondissement de Saumur ou celui de Baugé depuis plus de six mois. Distance, 4,500 mètres environ; 200 fr. au premier, 75 fr. au deuxième, le troisième retire son entrée.

1. *Foudroyante*, en 9' 41".

2. *Fine II*, en 9' 20".

3. *Marcelline*, en 10' 57".

PRIX DE LA LOIRE. — Pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés ou élevés en France.

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

XXVI

L'hiver touchait à sa fin, et, bien que la vallée fût encore enveloppée d'un grand manteau de neige d'une éblouissante blancheur, des souffles tièdes passaient dans l'air, le soleil dardait des rayons moins pâles; on pressentait déjà l'approche du printemps.

La petite chapelle attenant au château était richement décorée. Des plantes vertes tapisaient les murs et garnissaient l'autel. Des fleurs de serre: roses, lilas, camélias se détachaient, dans leurs tendres nuances virginales, sur ce fond de verdure sombre.

Dans la nef se pressait une foule d'invités. Toute la haute société des Grisons avait été conviée à assister au mariage de Rosemonde et de Maurice de Saint-Andret.

A ce moment même, devant l'autel, les nouveaux époux échangeaient l'anneau nuptial.

Sous ses voiles blancs et ses fleurs d'orange, Rosemonde était radieuse. Le bonheur se lisait dans ses yeux. Elle voyait sourir devant elle une ère de félicité sans nuage. Il lui semblait qu'aucun chagrin ne pourrait plus l'atteindre, maintenant qu'elle était sous la protection de celui qu'elle aimait.

La bénédiction prononcée, elle se releva, heureuse et souriante, dans le rayon de soleil qui l'enveloppait tout entière, faisant miroiter la longue traîne de sa robe de satin blanc.

Maurice la contemplait avec ravissement.

Mais aussitôt, de nombreux amis s'approchèrent, entourèrent les mariés, prodiguant les poignées de mains, les félicitations et les vœux. Tous deux entendaient vaguement, remerciaient d'un sourire. Pour eux, c'était un rêve que tout cela, si beau, si éblouissant qu'ils en arrivaient à douter que ce fût la réalité.

M^{me} de Saint-Andret regardait ses enfants avec des yeux humides, mais ses larmes étaient bien douces, car elle assistait à l'accomplissement de son plus cher désir.

Quant à M. Conrad, il paraissait plus bourru que jamais, comme s'il eût voulu dissimuler son attendrissement. La vue de sa fille, en blan-

che toilette d'épousée, le remuait, quoi qu'il en eût, jusqu'au tréfond de son cœur. Mais, comme il était de ces hommes qui ne veulent pas être surpris en flagrant délit de sensibilité, il se détournait parfois, et, d'une main impatiente, essuyait ses yeux à la dérobée. Quand son émotion devenait trop forte, il s'empresait d'enfler sa voix pour donner des ordres quelconques aux domestiques qu'il poursuivait de son sempiternel bougonnement.

— Allons, allons, tâchons de retourner au château, fit-il bientôt d'un ton rogue.

Le cortège se forma.

Rosemonde et Maurice marchaient les premiers, suivis de leurs parents et des invités. Ils traversèrent la chapelle, puis le jardin, où l'on avait étendu un long tapis, et gravirent lentement les degrés du perron.

Quelques heures plus tard, le comte et sa femme, en costume de voyage, montaient en voiture pour se rendre à Coire, et de là en France, car ils comptaient passer leur lune de miel dans le Midi.

Pendant que le landau roulait avec un bruit monotone sur la grande route, les deux jeunes gens se taisaient, en proie tous deux à la même rêverie, le cœur trop plein pour qu'ils pussent

sentir parler, se souriant seulement, comme s'ils eussent eu peur d'en rompre le charme.

Bercée par le mouvement de la voiture, Rosemonde songeait, les yeux perdus.

Elle était donc sa femme, et rien ne pourrait plus les séparer. En ce moment où elle voyait tous ses vœux exaucés, elle prenait plaisir à se reporter en arrière, aux premiers temps de leur amour.

Elle se rappelait comment cette passion était née, comment elle avait grandi, dans le mystère de cette chambre ignorée de tous, sous les yeux de cette mère tendre et dévouée.

Puis elle se retraçait les luttes qu'elle avait soutenues pour échapper à Frédéric, son émotion quand Maurice avait démasqué le misérable et lui avait arraché l'aveu de son crime.

Durant l'absence du jeune comte appelé en France pour la révision de son procès, que les semaines lui avaient semblé longues! Quelles angoisses avaient été les siennes! Ne s'était-elle pas follement imaginé même qu'elle ne le reverrait plus?

Mais il avait triomphé enfin. La vérité s'était fait jour; son innocence avait éclaté à tous les yeux, sa réhabilitation avait été solennellement proclamée, tandis que Frédéric était

Distance, 4,500 mètres environ; 200 fr. au premier; 75 fr. au deuxième; le troisième retire son entrée.

1. *La Champelure*, en 8' 02".
2. *Bock*, en 8' 26".
3. *Foudroyante*, en 9' 03".

Le pari mutuel a donné les gains suivants :
1^{re} course, unités à 5 fr., gagnant 8.50
2^e course, — — — 7.50
3^e course, — — — 20
4^e course, — — — 8.50
5^e course, — — — 7.50
6^e course, — — — 8.50

L'*Harmonie Saumuroise* s'est fait entendre pendant les intermèdes des courses.

Le retour a malheureusement été signalé par un grave accident.

En montant la rampe du Chemin-Vert, M. Marchand, de Saint-Florent, est tombé de sa voiture, par un choc violent. Son cheval, se sentant libre, prit le mors aux dents et monta la pente qui arrive au pont du chemin de fer à toute vitesse. Dans sa course folle, il est venu frapper la voiture de M. Girard Achille, où se trouvaient MM. Marche et M. Gannereau.

En présence du danger, M. Marche jeune sauta à la tête de son cheval et le maintint. Mais la force de la secousse fit tomber M. Marche aîné et M. Gannereau qui tous deux furent blessés.

M. Marche a les genoux très contusionnés et ressent de vives douleurs dans les mollets.

M. Gannereau est tombé si malheureusement qu'il s'est trouvé avoir la tête prise entre deux rais de la roue. Le cuir chevelu a été déchiré sur une très grande longueur laissant béante une plaie énorme d'où coulaient des flots de sang.

M. le docteur Peton, qui s'est trouvé sur les lieux de l'accident, a donné les premiers soins à M. Gannereau, lui a bandé la tête et l'a ramené, dans sa voiture, place du Marché-Noir.

Hier soir, M. Peton est revenu voir le blessé et a reconstruit la coupure de la tête. Ce matin, M. Gannereau est aussi bien que possible; il est cependant d'une grande faiblesse, mais n'a pas perdu connaissance. Tout fait espérer que cet accident n'aura aucune suite fâcheuse.

D'autres personnes qui étaient dans les deux voitures n'ont point été blessées.

La voiture de M. Marchand a eu l'essieu brisé et celle de M. Girard les deux brancards cassés.

Aujourd'hui lundi 22 août a lieu l'ouverture de la session des conseils généraux.

ASSEMBLÉE DE GENNES

L'assemblée de Gennes se tiendra dimanche prochain 28 août.

Il y aura jeux divers et feu d'artifice.

Aide et protection seront accordés aux marchands forains.

La grande revue du 11^e corps d'armée (Nantes) qui terminera les manœuvres d'automne sera passée le 14 septembre, dans la lande Cottin, à Saffrin (arrondissement de Châteaubriant).

AVIS

Le 3 septembre prochain, dans le cabinet de M. le Sous-Intendant militaire Rapet, à Poitiers, il sera procédé à l'adjudication, par concours restreint, de la fourniture de l'eau de rivière nécessaire aux troupes du 9^e corps pendant les manœuvres du 11 au 17 septembre inclus).

Les personnes qui désireront prendre part à ce concours devront faire parvenir, au plus tard le 27 août, à M. le Sous-Intendant militaire Rapet, une déclaration indiquant leur intention.

Le Sous-Intendant militaire,
DÉFAIT.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 21 août. — Alexandre-Auguste Guiocheur, rue des Saulaies.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Urbain-Louis Haudebault, employé, et Marie-Louise-Célestine Chouteau, domestique, tous deux à Saumur.

Henri-André Mesple, lieutenant au 14^e chasseurs, à Saumur, et Lucie Malot, sans profession, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Joseph Barbey (veuf), revendeur, à Saumur, et Louise Couet, domestique, à Longué.

Charles-Frédéric Barre, cavalier de remonte, à Saumur, et Mathilde Dussaud, sans profession, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Marin-Charles Husset, employé de commerce, à Saumur, et Camille-Louise-Pauline-Clémentine Durison, sans profession, à Ballon (Sarthe).

Pierre Pilotteau, boulanger, et Claire-Céline Petignan, couturière, tous deux à Saumur.

Hippolyte-Victor Benoit, sans profession, au Mans, et Berthe Yvard, sans profession, à Saumur.

MARIAGE

Le 20 août. — Jean-Auguste Lemert (veuf), journalier, de Fougeré (Maine-et-Loire), a épousé Louise Charpentier, journalière, de Gizeux (Indre-et-Loire).

DÉCÈS

Le 21 août. — Anne-Louise Savari, veuve de René Chalopin, couturière, 84 ans, à l'Hôpital.

Le 22. — Jean-Alphonse Veyrat-Durebex,

de plaider et faisant valoir qu'il aurait certainement gain de cause, puisqu'il était l'héritier direct de la chanoinesse et que, par suite, il rentrerait en possession du manoir, des vitraux, de tout.

Cette argumentation était de nature à émouvoir le vieillard plus que toutes les supplications de Rosemonde. Il comprit qu'il avait en Maurice un adversaire redoutable et qu'il perdrait sûrement la partie; aussi parla-t-il de transiger.

Le jeune homme se hâta de saisir la balle au bond et déclara que le moyen le plus sûr et le meilleur de concilier tous les intérêts était de permettre à Rosemonde de devenir comtesse de Saint-André. De cette façon, on ne formerait plus qu'une seule famille; on habiterait le château en commun, quitte à laisser à M. Conrad la propriété exclusive de sa rosace, s'il le désirait.

Le vieillard prêta l'oreille à cette proposition, et demanda à réfléchir. Il soutint un rude combat contre lui-même. Il lui en coûtait de céder, et pourtant... perdre ses vitraux!...

Enfin, il se décida brusquement :

— Ma fille est à vous ! dit-il à Maurice en prenant son air le plus bourru.

cavalier de 1^{re} classe à la 5^e compagnie de remonte, 24 ans, à l'Hôpital.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 21 Août 1892

Versements de 72 déposants (9 nouveaux), 31,529 fr. » »
Remboursements, 29,772 fr. 70.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 août 1892.

Le 3 0/0 français a touché le pair aujourd'hui, il reste à 99.97. Le 4 1/2 est au contraire sans changement à 105.50. Cette poussée du 3 0/0 ne correspond guère à la situation économique et budgétaire telle qu'elle ressort du rendement des impôts et des prévisions de recettes du budget.

La Rente Italienne gagne pied à pied une nouvelle avance à 92.15. La situation économique de l'Italie s'améliore sensiblement, on en trouve la preuve dans l'augmentation signalée sur le rendement des impôts indirects en juillet.

L'Extérieure cote 64 7/8. Le Rouble, mieux tenu à Berlin, contribue au relèvement du Russe Nouveau à 79.35 et de l'Orient à 68.35.

L'action de la Banque de France conserve le cours de 4,200 au comptant. La diminution de 23 millions au portefeuille signalée au bilan de jeudi et compensée par une nouvelle augmentation de 8 millions 1/2 à l'encaisse or.

Le Crédit Foncier s'inscrit en nouvelle hausse à 4,116. Le barème de la répartition de la souscription aux communales nouvelles, attribue une pour une obligation demandée, 2 pour la souscription de 2 à 4, 3 pour celle de 5 à 9, 4 pour celle de 10 à 20 et ainsi de suite en raison de 20 0/0 plus une pour toute fraction.

La Banque de Paris est très soutenue à 660 fr.

La Société Générale se maintient à 476. La hausse progressive de ce titre est pleinement justifiée par l'accroissement de ses bénéfices.

Le Crédit Lyonnais est en avance à 807. Les énormes disponibilités d'argent auxquelles il sert un intérêt minime lui assurent la possibilité de distribuer un dividende au moins égal à celui de 1891.

Les Chemins Economiques valent 415.

CONSEILS ET RECETTES

MOYEN DE DÉROUILLER LE FER

Les objets en fer se rouillent assez facilement.

Il suffit de quelques gouttes d'eau, d'un peu d'humidité, pour que le fer se ternisse et se recouvre de cette tache rougeâtre qu'on appelle la rouille.

Lorsqu'elle est récente, on enlève facilement la rouille en frottant le métal avec un bouchon imbibé d'huile; on obtient ainsi un poli et un brillant sans rayures.

La rouille est bien plus tenace lorsqu'elle

..... Rosemonde songeait à tout cela, tandis que la voiture roulait toujours et que son mari passionnément la contemplait.

FIN.

POUR SE PRÉSERVER DU CHOLÉRA

L'*Echo de Paris* a retrouvé une recette déclarée infallible par un poète qui l'expérimenta sur lui-même lors de l'épidémie cholérique de 1832. La voici :

Un quarteron d'indifférence.

Autant de résolution,

Dont vous ferez infusion

Avec le jus de patience ;

Point de procès, force gâté.

Deux onces de société

Avec quelque peu d'exercice,

Point de soucis ni d'avarice.

Trois bons grains diversion,

Aucun excès de passion...

Vous mêlerez le tout ensemble

Pour en prendre, si bon vous semble,

Autant le soir que le matin

Avec un doigt de fort bon vin.

Vous verrez que cette pratique

Au choléra fera la nique !

est formée depuis un certain temps.

Pour l'enlever, dans ce cas, on devra mélanger, à parties égales, du tripoli fin et de la fleur de soufre, et délayer ce mélange dans de l'huile d'olive, de manière à former une pâte. Il suffira de frotter le fer avec cette préparation au moyen d'une peau pour faire disparaître la rouille.

Pour les objets grossiers qui ne craignent pas d'être rayés, on n'a simplement qu'à frotter le fer avec du papier de verre ou un morceau de bois enduit de grès mouillé.

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 20 août 1892

GRAVURES

L'EXPÉDITION DU DAHOMEY : Vue générale de Porto-Novo. — Les canons Hochtkiss. — Un avant-poste d'observation. — Bombardement de Doyela, le 3 juillet, d'après les croquis de M. A. Tinayre, envoyé spécial du *Monde illustré*, au Dahomey.

SPORT NAUTIQUE : Le Yacht-Club de France. DÉPARTEMENTS : L'Église de Moret-sur-Loing. — Le nouveau chemin de fer à crémaillère du Revard.

BEAUX-ARTS : Le repas en famille. *Les Cambrioleurs*, dessins de M. Martin. NÉCROLOGIE : Armand Gouzien.

TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron ; — Le Yacht-Club de France, par L. Fillol. — L'expédition du Dahomey. — *Les Cambrioleurs*, par Guy Tomel.

Nouvelle en cours de publication : *La partie de Yacht*, par Ch. de Coynart.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographies, etc.

En supplément : *Tante Berceuse*, roman par Jules Mary, Illustrations de G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

Marché de Saumur du Samedi 20 Août

Froment-commerce, l'hectolitre	17 25	Beuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	17	Veuve	1 60
Méteil	14	Mouton	2 40
Seigle	10 80	Porc	1 60
Orge	12	Poulets la couple	3 50
Avoine	8	Dindonneaux	11
Sarrasin	12	Canards	3 50
Haricots blancs	22	Oies	10
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	Œufs la douzaine	90
Noix	—	Foin, la charretée de 780 kilog.	110
Châtaignes	—	—	110
Sel les 100 kil.	15	—	37
Son	14	—	130
Pommes de terre, la barrique	10	—	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	Chanvre 1 ^{re} qualité id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 34 88	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 100 à 115
Champigny	110 à 120
Varrains	100 à 115
Bourgueil	110 à 120
Restigné	100 à 115
Chinon	100 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100 à 110
Ordinaires, environs de Saumur	90 à 100
Saint-Léger et environs	70 à 80
Varrains et environs	90 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	70 à 80
La Vienne	60 à 70

Cidre de Bretagne	la barrique 38 à »
Cidre de Normandie	42 à »
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre »
Vinigre de vin	»

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. HACAULT ayant cessé ses fonctions de notaire à Montreuil-Bellay et désirant retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.

SUIVANT ACTE sous signatures privées, en date à Saumur du 29 juillet 1892, enregistré à Doué, le 5 août 1892, folio 24, case 108.

M. JOSEPH NICOLAS et M. LOUIS LESOURD, négociants en fers et charbons, demeurant tous les deux à Doué-la-Fontaine.

Ont convenu que la Société établie entre eux pour le commerce des fers et charbons, sous la raison sociale J. Nicolas et L. Lesourd, aux termes d'un autre acte sous signatures privées, en date à Doué du 4 avril 1886, enregistré à Doué le 24 avril 1886, serait modifiée comme suit :

« Art. 4. — Pendant deux ans et demi à partir du 30 juin 1892, M. Lesourd pourra exiger, quand bon lui semblera, que M. Nicolas lui cède, ou à un tiers par lui présenté, ses droits dans la société, en le prévenant trois mois à l'avance.

« Art. 5. — Si, à l'expiration de ce délai de deux ans et demi sus-défini, M. Lesourd ou un tiers présenté par lui ne s'était pas rendu cessionnaire des droits de M. Nicolas, ce dernier demeurerait à cette époque seul propriétaire du fonds de commerce et des immeubles sociaux.

« Art. 6. — De son côté, M. Nicolas conservera la faculté de céder ses droits dans la société à un tiers de bonne solvabilité, et de l'imposer comme associé à M. Lesourd, l'association devant alors continuer avec le nouvel associé jusqu'au terme stipulé dans l'acte du 4 avril 1886.

« Art. 7. — Dans le cas prévu par l'article 6, M. Lesourd sera déchu du droit de présenter un successeur à M. Nicolas. Toutefois, en cas de présentation simultanée par chacune des parties à conditions égales, la préférence appartiendra à l'associé présenté par M. Lesourd. »

Le dépôt d'un double dudit acte modificatif a été fait, savoir :
Au Greffe de la Justice de paix

du canton de Doué, le 5 août 1892, et à celui du Tribunal de commerce de Saumur, le 8 août 1892.

Pour extrait,
J. NICOLAS. L. LESOURD.

**A VENDRE
COUPES DE BOIS**

SITUÉS
Sur la Terre de Brézé, station de Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire).

Ces Coupes sont à exploiter en 1892-1893
Ensemble, 48 hectares 75 ares
91 centiares.

Les bois des Bas sont à la distance de 2 kil. du Canal de la Dive. Les bois des Hauts et des Bas sont à la distance de 4 kil. de la station de Brézé, ligne de Paris à Bordeaux, et à 12 kil. de Saumur.

Bois des Bas, aménagés à 15 ans (grande coupe d'Asnière) : 23 anciens, 42 modernes, 76 cadets, 430 balivettes, 600 baliveaux. — Coupe friche à Priou : 21 anciens, 44 modernes, 72 cadets, 105 balivettes, 520 baliveaux.

Bois des Hauts, aménagés à 11 ans. Coupe des bois de la Roche : 12 anciens, 20 modernes, 40 cadets, 72 balivettes, 300 baliveaux. — Coupe de l'Etang : 36 anciens, 70 modernes, 136 cadets, 190 balivettes, 900 baliveaux.

Bois des Hauts, âgés de 13 ans, restant à vendre de l'exercice 1891-1892. Coupe de la Bouchardière : 28 anciens, 56 modernes, 416 cadets, 176 balivettes, 600 baliveaux, sapins réservés. — Coupe du Petit-Bois-Semé : 3 anciens, 7 modernes, 15 cadets, 20 balivettes, 70 baliveaux, 9 sapins.

Exercice 1891-92. Coupe de la Bouchardière : 15 anciens, 14 modernes, 36 cadets, 236 balivettes. Coupes du Petit-Bois-Semé : 21 balivettes.

Bois des Bas. Exercice 1892-93. Grande coupe de l'Asnière : 65 anciens, 87 modernes, 215 cadets, 181 balivettes. Coupes des Fiches à Priou : 81 anciens, 81 modernes, 272 cadets, 218 balivettes.

Bois des Hauts. Coupe du Bois de la Roche : 48 cadets. Coupe de l'Etang : 42 anciens, 27 modernes, 98 cadets, 630 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés; il pourra également écorcer.

S'adresser, pour traiter et pour renseignements, à M. EPOUDRY, régisseur de la Terre de Brézé.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE

Propriété des Boutardières

Située commune de Neuillé,

COMPRENANT :

MAISON DE MAITRE

Vastes Servitudes et Logement de Fermier;

Grand jardin anglais formant parc, jardin potager et verger, le tout dans un ensemble contenant 2 hectares 45 ares.

Et un Morceau de Terre

Affilié en partie de vignes rouges

Contenant 2 hectares 58 ares 50 centiares, situé au lieu des Boutardières (clos renommé).

Cette propriété, dans une belle situation, se trouve à 4 kilomètres du bourg de Neuillé, 3 kilomètres de la gare de Vivy et 10 kilomètres de Saumur.

Pour tous renseignements et pour traiter et visiter les lieux, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire.

MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n° 42.

S'adresser à M^{me} TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

M^e BRETON, notaire à Varennes, demande de suite un *clerc* pouvant faire actes courants.

M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, demande de suite un *clerc* capable de faire tous actes courants.

**A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER



SOCIÉTÉ

DES
HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 Le 1/2 flacon... 1 fr. 50

Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog... le demi-kilog. 1 fr. 20
— de 5 kilog... — 1 fr. 10
— de 10 kilog... — 1 fr. »

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir		matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6		9 34	10 12	9 41	10 12	1 23		
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	4 10	4 53	
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56		
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6		
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16		
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26		
Vivy	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44	
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7		
SAUMUR (État)									
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12		
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50		
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2		
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8		
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16		
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40		
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19 8 24		
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40		
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21		
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56		

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir		matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 40			8 25		12 30	3 40
Saintes			7 12	9 9		11 40		4 55	7 14
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	7 48 9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34 11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36	
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25	6 9	9 41	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14			
SAUMUR (État)									
(arrivée)	10 23	7 46			3 16	6 26	9 55		
(départ)		7 25			2 54	6 5			
Nantilly (départ)		7 36			3 6	6 16			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47		11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 12 7
(départ)		7 57		11 35	1 39	3 18	5 39	6 29	11 7 12 16
Vivy		8 14		11 49		3 30	5 57	6 43	
Blou		8 20		11 58		3 36	6 6	6 52	
Vernantes		8 33		12 11		3 49	6 19	7 6	
Linières-Bouton		8 46		12 23		4	6 31	7 18	
Noyant-Méon		9 1		12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 44
Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33	1 39
Chartres		2 47	5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44
Paris		5 56	7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.		Omn.
	matin	soir		matin	soir	
Saumur	7 52	11 16	4 31			
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5			
Chinon	9 4	1 5	7 29	7 41	4 35	9 3

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	39
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 38	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Marc.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Baugé	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Doué	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(départ)	7 38		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56		6 40	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.	Omn.		Omn.	Expr.	Directe	mixte
	matin	soir		matin	soir				
Nantes d.			8 25	8 52	12 7	3 5			
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 12	5 20	6	10 1	1 46	2 26
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13			
St-Martin	7 26		12 40	3 59		6 22			
Saumur ar.	7 33		12 45	4 7		6 31			
— dt.	7 46	11 14	12 55	4 20	5 44	6 48	10 24	2 13	3 5
Varennes									